



Université de Bretagne Occidentale

**Avis de recrutement sans concours (voie directe)
D'un.e adjoint.e technique de recherche et de formation
(Catégorie C)**

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 17 mars 2023 paru au JO du 26 mars 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoint.e.s techniques de recherche et de formation et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements

Au niveau national, le nombre de postes d'adjoint.e technique de recherche et de formation offerts aux recrutements sans concours est fixé à 167.

1. Nombre de postes à pourvoir à l'Université de Bretagne Occidentale (UBO) : **1**
 - Affectation : Service de santé et sécurité au travail (SST), Présidence UBO, Brest
 - Emploi-type : « OPERATEUR.TRICE DE MAINTENANCE » (BAP G : Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention) faisant fonction d'adjoint.e technique de sécurité et de prévention
2. Date limite d'envoi des candidatures : **jeudi 11 mai 2023**
3. Date prévue des épreuves orales d'admission : **semaine 26 (entre le lundi 26 et le vendredi 30 juin 2023)**

Les dates précises seront mises à jour au fur et à mesure sur le site internet de l'UBO à l'adresse suivante : <https://nouveau.univ-brest.fr/fr/page/postes-administratifs-techniques-et-dencadrement>

(Rubrique : « Recrutements sans concours »)

4. Date prévue de prise de poste : **vendredi 1^{er} septembre 2023**
5. Contenu du dossier de candidature : **lettre de candidature** et **curriculum vitae** détaillé indiquant le niveau d'études ainsi que, le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés. Les candidats doivent adresser leur dossier de candidature à l'adresse suivante en précisant dans l'objet « *Recrutement sans concours 2023 – Opérateur de maintenance* » :

**Université de Bretagne Occidentale
Direction des ressources humaines – Bureau des concours
3 rue des Archives
CS 93837 – 29238 BREST Cedex 3**

6. Modalités de sélection des candidat.e.s :

Le Président de l'Université crée une commission de sélection chargée d'examiner les candidatures. Cette commission est composée d'au moins trois membres désignés par l'autorité chargée de la direction de l'établissement dont au moins un membre est extérieur à l'établissement.

Au terme de l'examen des dossiers de candidature déposés dans le délai fixé ci-dessus, la commission procède à l'audition des candidats. Ces derniers seront convoqués par voie postale au moins 15 jours avant les dates programmées.

Pour tout renseignement complémentaire, les candidat.e.s doivent s'adresser à l'établissement, à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Pour le Président de l'Université et par délégation,
La Directrice des ressources humaines

Signé

Martine LE ROUX